

16 juin 2026. Intervention en séance publique – DISCUSSION GÉNÉRALE – PPL visant à réparer les préjudices causés par la transplantation de mineurs de La Réunion en France hexagonale de 1962 à 1984.

Intervention (3’)

DISCUSSION GÉNÉRALE

PPL visant à réparer les préjudices causés par la transplantation de mineurs de La Réunion en France hexagonale de 1962 à 1984
Mardi 16 juin 2026 en Séance publique

Madame la Présidente / Monsieur le Président,
Madame la Ministre,
Madame la Rapporteure,
Mes Chers-ères Collègues,

À partir de 1962, plus de 2 000 mineurs réunionnais furent transférés vers l’Hexagone dans le cadre d’une politique présentée comme une réponse à la fois à la pression démographique de l’île et au dépeuplement de nombreux territoires ruraux. Derrière la promesse d’un avenir meilleur, nombre de ces enfants furent en réalité arrachés à leur environnement familial et culturel.

Cette politique fut décidée par Michel Debré, élu député de la Réunion en 1963. Dans le « Journal de l’Ile de la Réunion » du 5 octobre 1965, il exposait sa politique migratoire. Je cite :

« La métropole a besoin de bras et de jeunes cerveaux, correctement instruits, formés aux métiers les plus utiles et les plus profitables. Les jeunes Réunionnais, près de 2 000 cette année, le double l’an prochain, puis davantage, trouveront en métropole une chance de promotion. Ils reviendront ici ou s’installeront là-bas selon leur humeur, comme depuis cent ans, le font les Français d’une plus grande île qui s’appelle la Corse. »

À la fin des années 1960, il qualifiera l’opération de totale réussite. La réalité fut bien différente, car une « migration forcée » se substituera au volontariat



initialement annoncé. Les jeunes Réunionnais ne pouvaient que subir douloureusement ce décalage considérable entre leur mode de vie insulaire et leur vie en métropole.

S'ajoutèrent souvent aux difficultés d'adaptation climatique : le déracinement, l'éclatement des fratries, l'éloignement durable des familles, la barrière de la langue et des comportements parfois racistes vis-à-vis de ces Français métissés, qui pensaient revenir un jour sur leur île, mais ne le purent quasiment jamais.

Il serait toutefois réducteur de ne retenir de ces parcours que leurs blessures, car certains ont fait preuve d'une remarquable résilience et ont construit des vies familiales, professionnelles et citoyennes exemplaires.

Comme Sénateur de la Creuse, je me sens profondément concerné par ce que les médias ont parfois appelé : « L'affaire des Réunionnais de la Creuse ». Sur les 2 015 mineurs transférés dans les années 1960 et 1970, 215 le furent dans mon département qui, surtout, servit de pôle de répartition entre les autres destinations (soit 83 départements). J'ai **pu mesurer combien les cicatrices demeuraient ouvertes, combien la quête des origines restait douloureuse et combien le traumatisme continuait à marquer les parcours individuels et familiaux.**

En relais à la Fédération des Enfants déracinés des DROM, je salue le rôle des associations qui, sur des modes divers, affirment leur légitime attachement à leurs origines et revendiquent reconnaissance et réparation par l'État français.

Depuis l'adoption de la résolution mémorielle de 2014 et les travaux de la commission historique installée en 2016, des progrès ont été accomplis dans l'établissement des faits. Toutefois, les attentes demeurent fortes en matière de reconnaissance pleine et entière de la responsabilité publique et d'accompagnement des victimes.

Ce texte se veut une réponse à cette attente.

Il permettra de mieux inscrire cette page douloureuse de notre histoire nationale dans la mémoire collective, afin qu'elle ne puisse jamais tomber dans l'oubli.

L'État français doit aujourd'hui se montrer à la hauteur des attentes exprimées depuis tant d'années et à la mesure des préjudices subis. Le temps presse : il y a



urgence à réparer, à reconnaître et à transmettre.

C’est pourquoi le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain votera en faveur de cette proposition de loi, **dont nous souhaitons l’adoption conforme par le Sénat.**

Je vous remercie.

Ici l’émission

Émission L’invité d’ici matin Creuse

Un lieu de mémoire en Creuse et une allocation forfaitaire : « Des larmes de joie » réagit Marie-Germaine Périgogne



16 juin 2026. Intervention en séance publique – PPL visant à réparer les préjudices causés par la transplantation de mineurs de La Réunion en France hexagonale de 1962 à 1984.



Marie-Germaine Périgogne est la présidente de la Fédération des Enfants Déracinés des DROM. © Radio France – Thibault Pointeau

Thibault Pointeau

Diffusé le mercredi 17 juin 2026 à 7:47

La souffrance des enfants réunionnais de la Creuse enfin reconnue officiellement. Le Sénat a adopté, à l'unanimité, mardi 16 juin un texte qui prévoit des réparations financières et mémorielles pour environ 2.000 victimes.

C'est une victoire tardive , votée un peu avant minuit, après des heures de débat sur le travail le 1er mai, mais une victoire importante. Les Sénateurs se sont prononcés mardi 16 juin **à l'unanimité, à 342 voix**, en faveur de la proposition de loi de réparations pour les enfants réunionnais déracinés, que l'on a pu appeler les



« enfants de la Creuse » puisque c'est le département français où ils ont été envoyés en plus grand nombre. Depuis des décennies, les victimes attendent d'être reconnues et indemnisées. Certains enfants ont été victimes de violences, et tous ont été coupés de leurs racines, ne retournant sur leur île que des décennies plus tard. Alors à l'issue du vote, « *il y a eu des larmes de joie* » raconte Marie-Germaine Périgogne, présidente de la Fédération des Enfants Déracinés des DROM, qui était dans les tribunes du Sénat avec d'autres anciens enfants déplacés.

100.000 euros et un lieu de mémoire à La Souterraine ?

« *Après des décennies de combat, arriver à un tel résultat a été pour nous exceptionnel*« , réagit Marie-Germaine Périgogne. Elle ajoute : « *Nous sommes tellement heureux d'un tel résultat. Nous, les petits Réunionnais, avons réussi quelque chose d'extraordinaire.* » Le texte prévoit notamment la création d'une commission pour la mémoire, l'institution d'une journée nationale d'hommage le 18 février et **l'ouverture d'un droit à réparation** sous forme d'allocation forfaitaire versée par un fonds mis en place par l'État. Marie-Germaine Périgogne demande « *100.000 euros pour les anciens mineurs français.* » Cette réparation financière « *sera un moyen d'être plus apaisé, serein, parce que beaucoup sont dans des situations de précarité car l'État français leur avait promis un bel avenir mais ils n'ont pas étudié* » et « *quelques-uns ont encore du mal à lire et à écrire*. » **Un lieu de mémoire verra le jour** et « *nous avons le grand soutien du maire de la Souterraine*. »

Marie-Germaine Périgogne attend désormais le « *pardon* » du président de la République au nom de l'État français « *pour ces enfants qu'il n'a pas su protéger*« . En 2017, Emmanuel Macron avait qualifié cette politique d'État de « *faute* » ayant « *aggravé la détresse* » de ces « *mineurs de la Réunion transplantés.* »